

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band: 13 (1933)

Heft: 10

Artikel: L'opinion de la France sur ses relations commerciales avec la Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Décembre 1933

Paris-I^{er} Treizième Année. — N° 10

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

L'OPINION DE LA FRANCE SUR SES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA SUISSE

Pages
L'Opinion de la France sur ses relations commer-
ciales avec la Suisse..... 191

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Pages
Déjeuner de la Chambre de Commerce Suisse en
France, du 16 novembre 1933. — Discours de
M. Gustave Brandt (suite et fin)..... 199
Renseignements utiles à qui voyage..... Couverture

PREMIÈRE PARTIE

L'opinion de la France sur ses relations commerciales avec la Suisse

Le « Français moyen » a la réputation de peu s'intéresser à la politique extérieure de son pays, qu'il s'agisse d'alliances militaires ou de traités de commerce. Ce fait paraît être confirmé par l'indifférence avec laquelle la presse française, interprète de l'opinion publique en France, accueille, au début du mois de juin dernier, la nouvelle de la dénonciation de la Convention qui, depuis 1929, régissait ses échanges commerciaux avec son meilleur client : la Suisse.

1° Communiqué du Ministère des Affaires Étrangères

De rares journaux reproduisirent sans commentaire un communiqué du Ministère des Affaires Étrangères indiquant que cette dénonciation avait pour but de déconsolider les droits de douane inscrits dans cette convention, le recouvrement de sa liberté tarifaire étant devenu nécessaire à la France, entre autres pour aborder les travaux de la Conférence Economique de Londres; les négociations envisagées entre la France et la Suisse pour adapter la convention de 1929 aux *nécessités des échanges commerciaux franco-suisse et des recommandations ou conclusions auxquelles pour-*

raient aboutir la Conférence économique de Londres devaient arriver à chef avant le 1^{er} décembre suivant, date d'expiration de la Convention de 1929. Constatons en passant que cette liberté tarifaire semble n'avoir été d'aucune utilité à la France, ni à Londres, ni ailleurs, et que la date du 1^{er} décembre est passée sans qu'un terme ait été mis à cette période d'insécurité si préjudiciable aux relations commerciales des deux pays. La durée de validité de la convention de 1929 a été prorogée au 1^{er} février 1934, mais il y a tout lieu de craindre qu'à cette date un accord ne sera pas encore intervenu et qu'une nouvelle prorogation de la Convention de 1929 sera nécessaire.

2° Vœu de la Chambre de Commerce Suisse en France

Au lendemain de cette dénonciation, la Chambre de Commerce Suisse en France fut donc la première à jeter le cri d'alarme, lorsque le 11 juillet dernier, elle émit le vœu dont nous avons déjà publié la teneur, mais que nous jugeons utile de rappeler ici, car, ainsi que nous le verrons plus loin, il a suscité un réel intérêt en France :

*La Chambre de Commerce Suisse en France.**Considérant :*

1° la dénonciation par le Gouvernement français, en date du 1^{er} juin 1933, de la Convention de Commerce Franco-Suisse du 8 juillet 1929,

2° l'aggravation très préjudiciable au commerce et à l'industrie, en France et en Suisse, de l'état d'insécurité des relations économiques entre les deux pays, résultant de cette dénonciation,

3° l'importance pour la France de ses échanges avec la Suisse, qui lui ont laissé en 1932 — malgré la crise économique — un excédent de près d'un milliard de francs français,

4° l'importance pour la Suisse également — en dépit de ce solde déficitaire — de ses échanges avec la France,

5° la nécessité, en cette période de troubles monétaires, de développer les échanges entre deux pays qui ont maintenu la libre circulation des capitaux,

6° la nécessité, mise de plus en plus en lumière par les événements actuels, d'apporter des amodiations à l'application de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée,

7° la ferme résolution de tous les milieux suisses et français, intéressés aux échanges franco-suisses, d'améliorer les relations économiques entre les deux pays et de travailler à la réalisation de ce but par tous les moyens à leur disposition,

Emet le vœu :

de voir les Gouvernements français et suisse entamer, dans le plus court délai possible, les négociations prévues pour conclure un nouveau traité de commerce franco-suisse mettant fin à l'état actuel d'insécurité, garantissant une parfaite entente économique entre la France et la Suisse, et assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays.

Ce vœu fut tout d'abord adressé à la presse française et une cinquantaine des principaux journaux de la capitale, de la province et des colonies le reproduisirent dans leurs colonnes, témoignant ainsi de l'importance que revêt tout de même à leurs yeux le statut commercial franco-suisse. Quelques périodiques accompagnèrent même sa reproduction de commentaires dont il sera parlé plus loin.

3° Délibération des Chambres de Commerce de France et d'Algérie

Communication de ce vœu fut également faite aux Chambres de Commerce de France et d'Algérie dont l'effectif est de 162. Réparties dans les différents départements français, elles représentent les intérêts vitaux de l'économie du pays et il n'est pas sans intérêt de considérer la position prise par elles sur la question des relations commerciales franco-suisses :

Un certain nombre de ces Chambres de Commerce ont repris le texte du vœu de la Chambre de Commerce Suisse en France et ont ainsi émis des vœux identiques, que la plupart de ces Compagnies ont transmis au Gouvernement français en lui demandant d'entamer, sans retard, des négociations avec la Suisse afin que soit maintenue entre les deux pays une parfaite entente économique. Ce sont, à notre connaissance, les Chambres de Commerce suivantes, citées par ordre alphabétique :

Chambres de Commerce de :

Armentières (Nord), dans sa séance du 14 septembre 1933.

Avignon (Vaucluse), dans sa séance d'octobre 1933.

Beauvais (Oise), dans sa séance du 7 octobre 1933.

Bergerac (Dordogne), dans sa séance du 11 octobre 1933.

Châlons-sur-Marne (Marne), dans sa séance du 9 octobre 1933.

Chambéry (Savoie), dans sa séance du 28 octobre 1933.

Constantine (Algérie), dans sa séance d'août 1933.

Dieppe (Seine-Inférieure), dans sa séance d'octobre 1933.

Dunkerque (Nord), dans sa séance du 22 août 1933.

Gray-Vesoul (Haute-Saône), dans sa séance du 18 juin 1933.

Le Havre (Seine-Inférieure), dans sa séance du 31 août 1933.

Limoges (Haute-Vienne), dans sa séance du 26 septembre 1933.

Marseille (Bouches-du-Rhône), dans sa séance d'août 1933.

Mazamet (Tarn), dans sa séance du 25 août 1933.

Millau (Aveyron), dans sa séance du 19 octobre 1933.

Narbonne (Aude), dans sa séance du 13 octobre 1933.

Nîmes (Gard), dans sa séance du 9 septembre 1933.

Orléans (Loiret), dans sa séance du 21 août 1933.

Roanne (Loire), dans sa séance du 11 octobre 1933.

La Rochelle (Charente-Inférieure), dans sa séance du 10 août 1933.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), dans sa séance du 17 octobre 1933.

Toulon (Var), dans sa séance d'août 1933.

Valenciennes (Nord), dans sa séance du 8 septembre 1933.

D'autres Chambres de Commerce françaises dont les noms suivent, ont rédigé des vœux différents de celui de la Chambre de Commerce Suisse en France, quoique de même inspiration et sur lesquels nous reviendrons plus loin :

Chambres de Commerce de :

Beaune (Côte-d'Or), dans sa séance du 13 novembre 1933.

Mâcon (Saône-et-Loire), dans sa séance du 10 octobre 1933.

Sedan (Ardennes), dans sa séance du 18 novembre 1933.

Enfin, certaines Chambres de Commerce françaises, sans émettre de vœux, ont néanmoins délibéré sur la question des relations commerciales franco-suisses et ont saisi, dans la plupart des cas, les pouvoirs publics de leurs délibérations. Ce sont les :

Chambres de Commerce de :

Bordeaux (Gironde), dans sa séance d'août 1933.

Lyon (Rhône), dans sa séance d'octobre 1933.

Nantes (Loire-Inférieure), dans sa séance du 3 octobre 1933.

Paris (Seine), dans différentes séances tenues en 1933.

Roubaix (Nord), dans sa séance d'août 1933.

Strasbourg (Bas-Rhin), dans sa séance d'août 1933.

Tourcoing (Nord), dans sa séance de septembre 1933.

Ces listes sont peut-être incomplètes. Nous avons néanmoins jugé utile de les publier afin que nos lecteurs se rendent compte de l'écho que le vœu

de la Chambre de Commerce Suisse en France a trouvé auprès de trente-trois des Chambres de France et d'Algérie.

Il eût été intéressant d'étudier ici les délibérations de chacune de ces Compagnies. L'espace limité dont nous disposons nous oblige à ne signaler que celles de ces délibérations qui nous ont paru les plus caractéristiques de l'opinion de ces organismes sur la question des relations commerciales franco-suisse :

La valeur des vins français exportés en Suisse en 1932 s'est élevée à près de cinquante millions de francs français. Ce fait n'a point échappé aux Chambres de Commerce des grandes régions viticoles de la France : Nous avons signalé les vœux émis par les Chambres de Commerce d'Avignon, de Nîmes, de Toulon, de Narbonne, de Bordeaux, de La Rochelle, etc...

La Chambre de Commerce de Beaune a voté, le 13 novembre dernier, à ce sujet un vœu dont nous reproduisons ici le texte aussi bref qu'éloquant :

« La Chambre de Commerce de Beaune,

« Considérant l'importance pour la France de ses échanges avec la Suisse qui lui ont laissé en 1932, malgré la crise économique, un excédent de près de un milliard de francs français;

« Considérant que, au point de vue viticole, la Suisse est un excellent débouché, chose d'autant plus appréciable à un moment où tous les marchés extérieurs sont à peu près fermés;

« Considérant qu'il serait dangereux de voir continuer et de ce fait s'amplifier une mésentente franco-suisse funeste aux intérêts français et qu'il convient d'arriver à un élargissement, ou mieux encore à la suppression du contingentement des échanges entre la Suisse et la France;

« Demande instamment aux Pouvoirs publics de conclure un nouveau traité de commerce franco-suisse, mettant fin à l'état d'insécurité actuel, garantissant une parfaite entente économique entre la France et la Suisse et assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays. »

Après avoir rappelé dans des considérants que la Suisse reste le premier acheteur de vins français, la Chambre de Commerce de Mâcon a émis, le 10 octobre dernier, le vœu que les gouvernements suisse et français concluent un traité de commerce tenant compte, dans le sens le plus large, de leurs besoins d'expansion réciproque, garantissant une entente économique durable et donnant à leurs échanges toutes facilités de se développer par un élargissement immédiat des contingents existant de part et d'autre.

Les différentes industries textiles de la France ont également un grand intérêt à la sauvegarde du débouché suisse. Les Chambres de Commerce de Lyon, Roanne, Roubaix, Strasbourg, Tourcoing, Valenciennes se sont préoccupées de l'avenir des relations commerciales de leurs adhérents avec la Suisse et la Chambre de Commerce de Sedan a trouvé dans son vœu du 18 novembre dernier des termes particulièrement heureux et énergiques pour souligner l'importance du traité de commerce à conclure entre la France et la Suisse. Ce vœu est ainsi conçu :

« La Chambre de Commerce de Sedan émet le vœu :

« De voir les gouvernements français et suisse mener à bien, dans le plus court délai possible, les négociations en cours pour conclure un nouveau

traité de commerce franco-suisse mettant fin à l'état actuel d'insécurité, garantissant une parfaite entente économique entre la France et la Suisse, et assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays,

« De voir, en particulier, le gouvernement français, qui vient de recouvrer sa pleine liberté tarifaire, considérer que ce traité de commerce, négocié entre deux pays fidèles à l'étalon-or et ayant des pratiques commerciales loyales, doit être le traité-type devant servir de base aux négociations ultérieures avec les autres pays présentant les mêmes caractéristiques économiques,

« Que ce traité-type doit supprimer simultanément les obstacles créés à leurs relations normales par les deux parties contractantes, tels que taxes à l'importation ou sur les licences, contingentements, etc...

« Qu'il doit déterminer, à l'égard des tiers, les exceptions à l'application de la clause de la nation la plus favorisée susceptibles de permettre un abaissement général simultané des barrières douanières entre la France et la Suisse, dont les modalités de progression peuvent être dès à présent envisagées,

« Qu'il doit enfin constituer, par une initiative dont l'honneur rejaillira sur les deux pays, la première pierre du bloc des nations fidèles à l'étalon-or, susceptible de conduire à l'assainissement monétaire et économique de l'Europe. »

A côté de la question capitale des exportations de marchandises françaises en Suisse, dont la valeur s'est élevée en 1932 à un milliard et demi de francs français, l'attention de différentes Chambres de Commerce françaises a également été retenue par l'importance pour les ports français du trafic en transit de marchandises à destination et en provenance de la Suisse.

La Chambre de Commerce de Dunkerque souhaiterait voir s'intensifier les relations entre son port et la Suisse. La Chambre de Commerce de Nantes continue également à vouer toute son attention à la réalisation du fameux projet « Suisse-Océan » et, dans ce but, elle a entrepris, en septembre dernier, un voyage d'études en Suisse afin d'établir dans quelles conditions la Basse-Bretagne et la Suisse pourraient intensifier leurs échanges commerciaux et les services que le port de Nantes pourrait rendre à la Suisse grâce aux installations modernes dont il a été équipé au cours de ces dernières années, spécialement en ce qui concerne les importations de bananes de Guinée. Ces deux Compagnies sont intervenues dans ce sens auprès des Ministères intéressés. Enfin, rappelons les indications données sur le trafic du port de Marseille avec la Suisse, dans la lettre adressée le 31 août dernier par le Président de la Chambre de Commerce de Marseille au ministre du Commerce et de l'Industrie. Quoique cette lettre ait été déjà publiée par la presse française et suisse, nous la reproduisons ci-après, car elle constitue un plaidoyer des plus éloquents en faveur du rapprochement économique franco-suisse :

« Monsieur le Ministre,

« La Chambre de Commerce Suisse en France vous a saisi d'un vœu qu'elle a émis dans sa séance du 11 juillet dernier tendant « à voir les gouvernements français et suisse entamer dans le plus court délai possible les négociations prévues pour conclure un nouveau traité de commerce franco-suisse mettant fin à l'état d'insécurité actuel, ga-

rantissant une parfaite entente économique entre la France et la Suisse et assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays. »

« Elle nous demande de nous y associer. Nous accédons très volontiers à ce désir. Indépendamment de la longue amitié qui unit les deux pays et dont nous avons pu apprécier les nuances à bien des heures de notre histoire, nous estimons que les ententes commerciales sont un des facteurs essentiels susceptibles de rétablir l'ordre dans l'économie mondiale si troublée. Aussi en secondons-nous l'avènement de tous nos efforts.

« Dans le cas présent et comme le fait valoir la Chambre de Commerce Suisse, la dénonciation par le Gouvernement français, en date du 1^{er} juin 1933, de la Convention Commerciale Franco-Suisse du 8 juillet 1929 a eu l'inéluctable résultat, par l'état d'insécurité des relations économiques qui en résulte, de porter une aggravation très préjudiciable au commerce et à l'industrie dans les deux pays.

« Il est inutile de rappeler le déficit de notre balance commerciale qui vient encore de s'accroître, puisque le premier semestre de cette année marque un nouveau recul d'un milliard sur les premiers mois de 1932, dont plus de 700 millions pour nos objets fabriqués. Il semble donc qu'il faille mettre tout en œuvre pour remédier à cette régression, alors que la persistance de la baisse des prix d'une part, le relèvement des tarifs douaniers, les mesures de contingentement et la réduction du pouvoir d'achat général d'autre part, créent de si lourdes menaces pour notre commerce extérieur.

« Or, la Suisse offrait un débouché relativement important à nos exportations qui ont laissé en 1932, malgré la crise économique, un excédent de près d'un milliard de francs français. Nous pouvons, dans une certaine mesure, profiter d'autant dans nos échanges avec la Suisse du jeu naturel de la loi de l'offre et de la demande que les deux pays ont gardé l'étalon-or et maintenu la libre circulation des capitaux, de sorte que le marché n'a aucune appréhension quant à l'avenir et que les contrats suisses peuvent fournir de l'activité à nos exportateurs en leur assurant, du même coup, la continuité d'une bonne clientèle.

« Notre Chambre est d'autant plus qualifiée pour intervenir aux côtés de la Chambre de Commerce Suisse en France que, de tous temps, nous avons eu un échange régulier d'importations et d'exportations avec la Suisse : ces dernières comprennent notamment pour l'exercice 1932, 24.000 tonnes de céréales, 4.116 tonnes de farines et semoules, 3.827 tonnes d'huile végétale, etc...

« Notre Compagnie Consulaire a continué à agir, à réaliser, en vue de faire participer notre port le plus largement possible au ravitaillement de la Suisse. Les marchandises en transit sont en voie de progression. Si nous considérons seulement les céréales, le tonnage qui était tombé à 25.600 tonnes en 1929 est remonté à 100.000 tonnes, chiffre rond, pour l'année 1932. Sans avoir pu atteindre les 200.000 tonnes formant notre part d'avant-guerre, nous avons regagné ce tonnage appréciable sur nos concurrents de Gênes et de Rotterdam, grâce à la conjugaison de tous les efforts.

« Nous avons donc l'honneur, monsieur le Ministre, de recommander à votre meilleure attention les considérations qui précèdent, car nous voyons

dans le vœu de la Chambre de Commerce Suisse en France, non seulement un témoignage d'amitié confiante, mais le présage d'un meilleur avenir commercial entre les deux pays.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : M. HUBERT.

« P. S. — Nous envoyons la même lettre à M. le Ministre des Affaires étrangères. »

4^e Vœu de la Chambre de Commerce Française pour la Suisse

Cette Compagnie, dont le siège est à Genève, travaille aux mêmes fins que la Chambre de Commerce Suisse en France : développer les relations commerciales entre les deux pays. Elle ne pouvait pas davantage rester indifférente à la dénonciation de la convention de commerce franco-suisse, et dans sa séance du 5 septembre dernier, elle a émis le vœu suivant :

La Chambre de Commerce Française pour la Suisse, à Genève, considérant :

1^o La dénonciation du traité de commerce franco-suisse du 8 juillet 1929 ;

2^o L'état d'incertitude, au regard du Commerce et de l'Industrie des deux pays, qui résulte de cette dénonciation et la nécessité vitale de ne pas la prolonger au delà des effets réguliers du traité actuel ;

3^o L'importance primordiale que représente le marché suisse pour la France, particulièrement dans la période agitée où nous vivons, par sa proximité et la sécurité de ses règlements ;

4^o L'attraction séculaire des deux pays l'un pour l'autre, leur communauté de culture et d'aspirations, qui vient récemment de s'affirmer encore dans la défense de leurs signes monétaires ;

5^o Les avantages qu'escompte de son côté la Suisse d'un marché élargi en France pour ses produits ;

6^o La ferme résolution de tous les milieux suisses et français, intéressés aux échanges franco-suisses, d'appuyer cette politique et de donner aux divers facteurs ci-dessus leur vraie signification en coopérant par tous moyens à l'amélioration des rapports économiques entre les deux pays ;

Emet le vœu :

Que les gouvernements des deux pays, soucieux de mettre un terme aux entraves et à l'état d'insécurité dont souffrent actuellement leurs rapports, entrent au plus tôt en contact en vue de l'élaboration d'un nouveau traité de commerce, tenant compte, dans le sens le plus large et le plus amical, de leurs besoins d'expansion réciproques, garantissant leur parfaite entente économique et donnant enfin à leurs échanges toutes facilités de se développer.

La Chambre de Commerce Française pour la Suisse est également intervenue auprès du gouvernement français et a attiré tout particulièrement son attention sur les avantages présentés par une gestion des contingents effectuée par le pays exportateur plutôt que par le pays importateur.

5^e Desiderata de différents Groupements Economiques français

Les Chambres de Commerce n'ont pas été seules à se préoccuper de l'avenir des relations commerciales franco-suisses à la suite de la dénonciation de la Convention de 1929. Différents groupements économiques français ont également pris position sur cette question et certains ont de même adhéré

au vœu de la Chambre de Commerce Suisse en France. Citons par ordre alphabétique :

L'Association Nationale d'Expansion Economique;

Le Comité Français d'Union Douanière Européenne;

Le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur;

La Confédération Générale de la Production Française;

L'Union Française des Industries Exportatrices, etc., etc...

Voyons rapidement les desiderata exprimés par ces organismes en ce qui concerne le statut commercial franco-suisse.

a) *Association Nationale d'Expansion Economique :*

Cette Association s'est déclarée entièrement d'accord avec l'esprit et la lettre du vœu de la Chambre de Commerce Suisse en France. Nos lecteurs se souviennent du reste des idées économiques très libérales professées par cet organisme lors du « Congrès des Industries et Commerce d'Exportation » organisé par ses soins en décembre 1932 et dont un compte rendu avait été publié dans la *Revue Economique Franco-Suisse* au mois de mars 1933.

b) *Comité Français d'Union Douanière Européenne :*

Ce Comité a déployé, au cours de ces derniers mois, une grande activité en faveur du rapprochement économique entre la France et la Suisse. Après avoir publié dans son organe *L'Europe de demain* une abondante documentation sur les relations commerciales franco-suisse, le Comité Français d'Union Douanière Européenne a adressé un questionnaire à ses membres, relatif à la conclusion d'un nouveau traité de commerce entre les deux pays. Sur la base des réponses faites à ce questionnaire, la Commission des Douanes du Comité précité, dans ses séances des 12 et 19 octobre dernier, a émis un vœu que nous nous trouvons dans l'impossibilité de reproduire ici en raison de son étendue; mais, en résumé, il recommande l'application aux relations commerciales franco-suisse des principes suivants : trêve douanière, abaissement des tarifs, extension des ententes internationales et dérogation à la clause de la nation la plus favorisée. En attendant la conclusion du nouveau traité de commerce franco-suisse, il propose l'institution d'un régime provisoire impliquant la prorogation de la convention de 1929 avec les réserves que le taux de la taxe française à l'importation soit ramené à 2 %, que la Suisse abroge sa taxe extraordinaire à l'importation et qu'un élargissement des contingents soit ultérieurement négocié.

c) *Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur :*

La Commission des Douanes et des Accords Commerciaux de ce Comité, à l'occasion de ses séances des 6 octobre et 6 novembre derniers, a voué toute son attention aux relations économiques franco-suisse et a émis deux vœux dont le premier demande plus particulièrement *un élargissement immédiat des contingents existant de part et d'autre, afin de préparer, dans un court délai, leur complète suppression*, et dont le second recommande, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas avant le 1^{er} décembre 1933, l'abrogation réciproque de la taxe à l'importation.

d) *Confédération Générale de la Production Française :*

En même temps que les Chambres de Commerce de France et d'Algérie furent saisies du vœu de la Chambre de Commerce Suisse en France, celui-ci fut également adressé aux vingt-huit groupements de la Confédération française. C'est à la suite de cet envoi que la *Fédération Métallurgique Française*, la *Fédération Nationale de l'Automobile*, du *Cycle*, de l'*Aéronautique* et des *industries qui s'y rattachent*, le *Comité Central des Houillères de France*, le *Comptoir d'Expansion Commerciale des Mines du Nord*, la *Fédération des Houillères du Centre et du Midi*, les *Mines Domaniales françaises de la Sarre*, etc..., se sont associés à ce vœu et ont souligné, en ce qui concerne les mines françaises exportatrices de houille, de coke et d'agglomérés, le grand intérêt présenté par le marché suisse, les ventes françaises et sarroises de charbons en Suisse représentant — en période normale — 50 à 60 millions de francs suisses par an. Mais, si ces ventes ont, en 1932, représenté les 13 % du total des exportations françaises en Suisse, les ventes de produits métallurgiques forment le 18 % de ce total et classent les industries qui les fabriquent au 2^e rang des industries exportatrices françaises en Suisse, le 1^{er} rang étant occupé par les industries des produits alimentaires (voir *Revue Economique Franco-Suisse*, n° 7, juillet-août 1933, page 150).

e) *Union Française des Industries Exportatrices :*

La Commission Intercorporative Franco-Suisse du Premier Congrès International des Echanges, organisé par l'Union précitée au mois d'avril de cette année, avait déjà émis, à cette date, le vœu suivant :

« *La Commission franco-suisse, constatant que le régime des contingents et surtaxes diverses n'a profité ni à l'un ni à l'autre pays, mais a contribué au ralentissement général de leurs échanges commerciaux, émet le vœu que la France et la Suisse — qui ont une structure sociale et monétaire similaire et ont toujours été l'un pour l'autre d'excellents clients — entament, sans plus de retard, des négociations tendant à l'atténuation des mesures douanières générales et à la suppression de toutes mesures spéciales douanières et fiscales prises depuis le début de la crise et qui ont entravé les échanges franco-suisse.* »

Après cette manifestation dont il a été rendu compte dans les numéros 6 et 7 de la *Revue Economique Franco-Suisse* (juin et juillet-août 1933), l'Union Française des Industries Exportatrices a poursuivi ses efforts en intervenant à plusieurs reprises auprès du gouvernement français auquel ont été communiquées les doléances en ce qui concerne les relations commerciales avec la Suisse, des industries du « goût français » adhérant à l'Union précitée (industries textiles diverses, parfumerie, vins de Champagne, etc.).

Ces doléances concernent particulièrement certains droits de douane trop élevés à l'entrée en Suisse, la taxe extraordinaire de 2 et 4 % sur les marchandises françaises importées en Suisse, les appellations d'origine et très spécialement la gestion des contingents à l'importation en Suisse.

Dans ses interventions auprès du ministère du Commerce, l'Union Française des Industries Exportatrices a souligné qu'« elle considère que le traité de Commerce franco-suisse sera un traité-type, dont devront s'inspirer les autres conven-

tions commerciales que la France aura à passer avec les nations étrangères, maintenant qu'elle a recouvré sa liberté tarifaire ». Cette idée est également exposée dans le vœu de la Chambre de Commerce de Sedan, reproduit plus haut

f) *Autres Groupements économiques français :*

Pour être aussi complet que possible, rappelons encore l'intérêt pris à la question des relations commerciales franco-suisse, par l'Union Nationale des Directeurs et Agents de Commerce d'Exportation, par la Ligue du Libre-Echange et très spécialement par la Confédération Nationale des Associations Agricoles qui a voué toute son attention aux exportations de produits agricoles français en Suisse, question sur laquelle nous reviendrons incessamment

6° **Opinions exposées dans la presse française**

Nous venons d'examiner la position prise par les différentes chambres de commerce et groupements économiques français à la suite de la dénonciation de la convention de commerce franco-suisse et nous avons dit l'accueil réservé par la presse française aux vœux émis par ces différents organismes touchant l'avenir des relations commerciales entre la France et la Suisse. Les journaux français ne se sont pas bornés à reproduire les documents qui leur étaient communiqués, ils les ont souvent commentés et ont même publié des études du marché suisse que nous allons rapidement passer en revue, par ordre chronologique, en faisant une distinction entre les articles parus dans la presse technique, c'est-à-dire les périodiques commerciaux et industriels émanant des milieux intéressés aux exportations vers la Suisse, et ceux publiés par la presse d'opinion et d'information que le caractère technique de cette question des relations commerciales franco-suisse n'a pas rebutés, de nombreux journaux ayant même souligné son importance capitale pour l'économie générale de la France.

a) **Périodiques commerciaux et industriels :**

« Nous avons indiqué la situation paradoxale de nos relations commerciales avec la Suisse, pourtant notre meilleur client » (Les Echos, Paris, du 13 juillet 1933).

« Avec la Suisse notre balance commerciale est en excédent... on n'a pas tenu compte de cette situation, exceptionnellement favorable à la France, lorsqu'on a dénoncé l'accord du 8 juillet 1929 » (Le Moniteur Vinicole, Paris, du 22 juillet 1933).

« La Suisse souffre comme nous des excès de la concurrence allemande accrue par les mesures financières du Reich... la solidarité dans la défense économique doit consolider la défense monétaire ». (Signé : Camille Didier, dans l'Usine, Paris, du 27 juillet 1933).

« Le traité de commerce franco-suisse du 8 juillet 1929 assurait à la France une situation exceptionnellement avantageuse sur le marché suisse ». (Les Echos, Paris, du 10 août 1933).

« Faisons l'impossible pour développer les échanges commerciaux entre pays faisant partie du bloc-or et avant tout avec des pays limitrophes, telle la Suisse ». (Le Bulletin des Halles, Bourses et Marchés, Paris, du 2 septembre 1933).

« La Suisse en tant que « dernier client important de la France » — comme le rappelait M. Marchandeau à la Chambre des Députés — a droit

à toute notre attention ». (Journal du Commerce, Paris, du 7 septembre 1933).

« Le régime des contingents et surtout le doublement et le triplement de la taxe à l'importation en France, toutes mesures prises en violation formelle de nos engagements, ont créé un véritable malaise entre les deux pays ». (Les Echos, Paris, du 8 septembre 1933).

« Nous pourrions, avec un peu d'effort, reprendre sur le marché suisse bon payeur la place importante que nous y tenions ». (L'Exportateur Français, Paris, du 14 septembre 1933).

« Ne nous faisons pas d'illusions! Les propagandes étrangères se chargeront de faire comprendre aux Suisses que leur intérêt d'achat est ailleurs qu'en France! ». (L'Animateur des Temps Nouveaux, Paris, du 29 septembre 1933).

« La Suisse figure en tête des cinq pays avec lesquels la France avait une balance commerciale favorable en 1932... on ne saurait donc surestimer l'importance de ce marché pour l'exportation française ». (Bulletin mensuel d'Etudes et d'Informations économiques, Paris, septembre-octobre, 1933).

« Nous ne saurions mieux exprimer la volonté unanime de la France que ne l'a fait la Chambre de Commerce du Havre dans une de ses récentes délibérations » (vœu identique à celui émis par la Chambre de Commerce suisse en France, le 11 juillet 1933) (Le Commerce, Paris, octobre 1933).

« La France et la Suisse... deux pays entre lesquels il n'existe aucune opposition foncière d'intérêts ». (Signé : Abel Durand, dans Loire-Atlantique, Nantes, du 5 octobre 1933).

« Il est compréhensible que la France se protège contre les pays qui ont avec elle une balance commerciale largement créditrice, mais il est moins concevable que la Suisse, qui est le seul pays dont la balance commerciale garantisse à la France un important solde actif, soit la victime de cet état de chose ». (Les Echos, Paris, du 6 octobre 1933).

« La Suisse s'est toujours montrée de la plus extrême loyauté à notre égard. Nous n'avons constaté avec elle aucune défaillance, que ce soit dans le domaine monétaire ou commercial ». (Bulletins et Documents, Lyon, 15 octobre 1933).

« Un prompt ajustement s'impose de nos relations avec les pays comme la Suisse et les autres participants d'un « bloc-or », qui perd la plus grande partie de sa signification s'il n'est d'abord celui des nations pratiquant des règlements en monnaie exacte et le « fair-play » dans la concurrence commerciale » (Signé : C.-J. Gignoux, ancien ministre, dans La Journée Industrielle, Paris, du 31 octobre 1933).

« Nous avons le plus grand intérêt à ne pas laisser la Suisse chercher ailleurs ce qu'elle achète chez nous et à ne pas recommencer les bêtises de 1893 » (guerre douanière franco-suisse). (Signé : E. Horsin-Déon dans l'Officiel des Importateurs et Exportateurs, Paris, n° 73 (sans date)).

b) **Périodiques d'opinion et d'information :**

« Il est à craindre que l'exportation française ne laisse quelques plumes dans cette bagarre inopportune dont nos textiles, nos vins et d'autres articles feront en partie les frais ». (Signé : Hector Ghilini, dans l'Intransigeant, Paris, du 14 juillet 1933 et le Républicain de Belfort, du 26 juillet 1933).

« La Suisse est le plus important consommateur de produits français ». (Le Nouvelliste, Lyon, du 22 septembre 1933).

« C'est la Suisse qui consomme le plus de produits français. Souvenons-nous-en dans nos relations commerciales ». (Signé : Jean Belfond, dans le Phare de la Loire, Nantes, du 30 septembre 1933 et L'Ouest, Angers, du 1^{er} octobre 1933).

« Nous avons le ferme espoir que ce marché prendra plus d'extension encore » (Le Petit Provençal, Marseille, du 5 octobre 1933).

« Il ne faut pas laisser se continuer ou s'amplifier une mésentente franco-suisse. Quels que soient les problèmes et les intérêts en jeu, on doit arriver à une solution qui ne laisse, de part et d'autre, aucune amertume... Sachons ménager des vieux amis et avoir pour eux tous les égards qu'ils méritent, surtout quand ils se doublent d'incomparables clients ». (Signé : Jean Philip, Sénateur, dans le Bulletin Républicain (Comité Mascouraud), Paris, du 20 octobre 1933).

« ... En cas de conflit franco-suisse, des pays tiers sauraient tirer parti d'un manque d'accord entre la Suisse et nous. Nous nous verrions supplantés par d'autres sur un marché dont on ne saurait méconnaître l'importance et les avantages ». (Le Bulletin Républicain, Paris, du 27 octobre 1933).

« L'intérêt de la production agricole française pris dans sa généralité, commande à nos négociateurs de ne l'exposer à aucune atteinte et par conséquent de ne le laisser se particulariser sous aucun prétexte. Mais, au-dessus de la production agricole, ce sont toutes les exportations françaises qui dépendent et qui profitent de bonnes dispositions de nos amis suisses ». (Signé : Paul Decharme, dans Le Temps, Paris, du 31 octobre 1933).

« Aujourd'hui c'est la paix franco-suisse qui reste la plus menacée ». (Signé : Jacques-Henri Lefèvre, dans le Jour, Paris, du 3 novembre 1933).

« ... La nécessité de rechercher d'urgence, dans un très large esprit de conciliation, le règlement des difficultés actuellement pendantes entre les deux pays voisins et amis, à la suite de la dénonciation par la France de la Convention du 8 juillet 1929 ». (Le Bulletin Républicain, Paris, du 17 novembre 1933).

7° « La Revue Economique Franco-Suisse »

Comme l'indique son nom, notre Revue a pour objet la vulgarisation de toute question se rapportant aux relations économiques entre la France et la Suisse. C'est à ce titre que plusieurs des dix numéros parus en 1933 ont été consacrés à l'étude des échanges commerciaux franco-suisse, non seulement pendant ces dernières années, mais même en remontant jusqu'à la fin du siècle dernier. La documentation ainsi publiée a été fréquemment reproduite ou commentée dans la presse française Il y a donc lieu, pour être aussi com-

plet que possible, d'ajouter les noms suivants à l'énumération faite plus haut des journaux français dont nous avons cité les passages les plus caractéristiques des articles publiés dans leurs colonnes sur la question des échanges commerciaux franco-suisse :

ROUEN-MARITIME (Revue mensuelle du port de Rouen et des Industries Maritimes) juillet 1933 : « Dénonciation de la Convention de Commerce franco-suisse ».

INTER-BOURSE (Paris), du 22 septembre 1933 : « Ménageons nos bons clients ».

L'ACTIVITÉ NATIONALE (Paris), du 23-9-33 : « Un article du journal suisse « Der Bund » ».

COMMENTAIRES (Journal financier) (Paris), du 24 septembre 1933 : « Une guerre douanière avec la Suisse? »

VENDRE (Paris), octobre 1933 : « La Suisse », par M. Hegelbacher.

L'ACTIVITÉ NATIONALE (Paris), du 4 novembre 1933 : « Un historique des relations commerciales franco-suisse ».

L'OUEST-JOURNAL (Rennes), du 13 novembre 1933 : « Avant la dénonciation de l'accord commercial franco-suisse. — Un intéressant historique des relations commerciales ».

L'OUEST-ECLAIR (Rennes), du 13 novembre 1933 : « Les relations commerciales franco-suisse. — Les leçons d'une rupture douanière ».



toujours
en tête

CRAYONS
CARAN D'ACHE

FABRIQUE SUISSE DE CRAYONS CARAN D'ACHE S.A.

CAP. 5 000 000 FR. S. GENEVE. AG. GEN. VICTOR SERVET, 53 RUE DE SEINE, PARIS 6^e